

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 février 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 février 2015

2015 DDEEES 3 Subvention (6 640 000 euros) et convention avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Tourisme ;

Vu la loi n° 92-1341 du 23 décembre 1992 portant répartition des compétences dans le domaine du tourisme ;

Vu le projet de délibération en date du 27 janvier 2015 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris et lui propose l'attribution de la subvention correspondant à cette convention ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Les termes de la convention entre la Ville de Paris et l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris sont approuvés. La Maire de Paris est autorisée à signer cette convention.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 6 640 000 euros est attribuée à l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris 25, rue des Pyramides Paris 1^{er} (n° Simpa : 21124, n° dossier 2015_04563).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sous la rubrique 95, chapitre 65, article 6574, ligne de subvention VF55005 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2015.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO